



OPTIMISEZ LA TVA

DE VOTRE ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

L'ASSUJETTISSEMENT À LA TVA

La TVA est un dispositif fiscal extrêmement complexe pour les établissements de santé : **alors que leurs missions de soins ne sont pas soumises à la TVA**, ils sont en revanche **assujettis au titre de leurs opérations accessoires**.

Les établissements de santé se heurtent ainsi aux difficultés de détermination du champ des activités taxables et exonérées.

Si la soumission aux règles fiscales de droit commun induit *a priori* une perte nette de recettes pour votre établissement, l'assujettissement peut, paradoxalement, se révéler profitable. Les **nombreux régimes dérogatoires** offrent en effet des potentialités d'économies via la TVA déductible et la taxe sur les salaires :

- > Tout assujetti à la TVA peut récupérer, sous réserve de certaines limitations ou exclusions, la TVA ayant grevé les achats, les services et travaux qui concourent à la réalisation de ces opérations ouvrant droit à déduction.
- > Plus la TVA représente une part importante de votre chiffre d'affaires, moins vous acquitterez de taxe sur les salaires. Ce rapport d'assujettissement détermine l'assiette des rémunérations taxables.

NOTRE OBJECTIF : vous présenter un bilan global de conformité avec la législation fiscale et modifier de manière optimale vos pratiques en matière de collecte et de déduction fiscales grâce à des simulations concrètes, chiffrées et juridiquement argumentées.

UNE CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS COMPLEXE

Activités **hors champ** d'application de la TVA

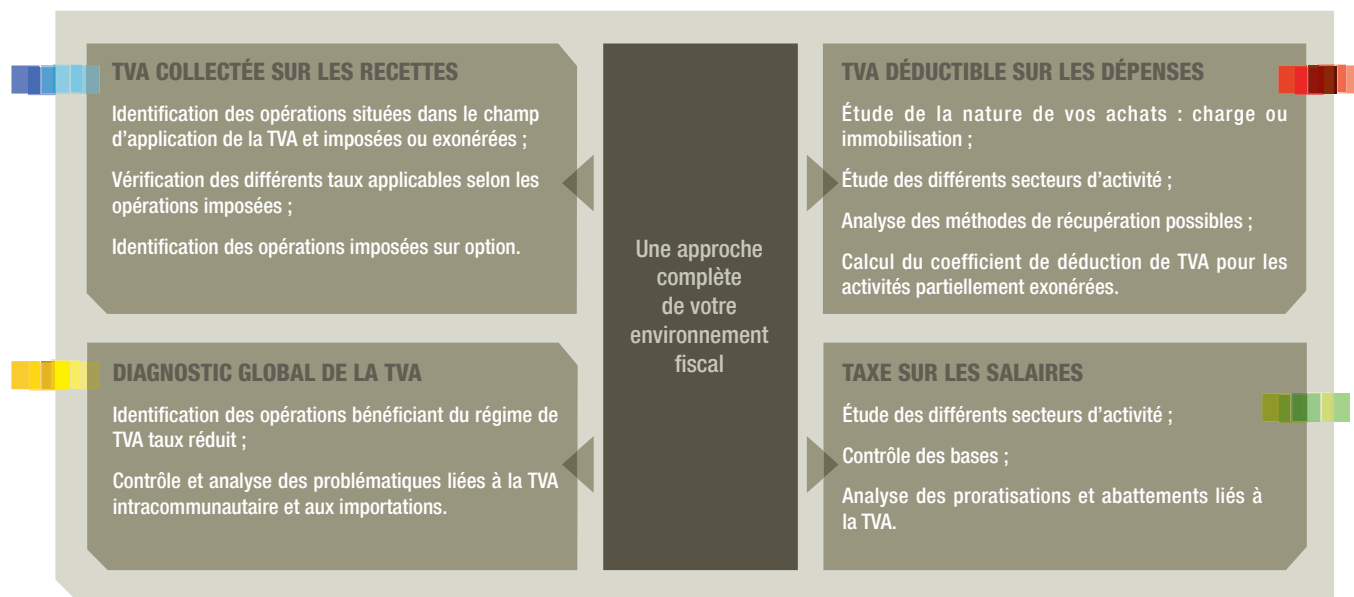
Activités dans le champ d'application de la TVA mais **exonérées**

Activités **dans le champ** d'application de la TVA (**soumises de plein droit**)

Activités **dans le champ** d'application de la TVA (**soumises par option**)

NOS AXES D'ÉTUDE

Notre mission repose sur une approche globale de vos charges fiscales afin de vous apporter les meilleures solutions d'optimisation.



BÉNÉFICIEZ DE L'EXPERTISE CTR

Des équipes spécialisées

CTR met à votre disposition des consultants en fiscalité nationale entièrement dédiés aux établissements de santé. Forts de cette double spécialisation (métier et sectorielle), ils connaissent parfaitement tous les rouages techniques et administratifs liés à la TVA.

OBJECTIF : vous garantir une prestation et des échanges à la hauteur de vos attentes.

Une concertation totale avec l'administration fiscale

Les leviers d'optimisation proposés par CTR reposent sur des fondements juridiques éprouvés. Notre expertise associée à notre expérience des relations avec les administrations vous garantissent des résultats optimaux.

OBJECTIF : vous proposer des leviers d'optimisation fiables et sécurisés.

Un accompagnement et un transfert de compétences tout au long de la mission

Nos experts vous aident à paramétrer vos logiciels de paie et de comptabilité. Ils dispensent des formations afin de sensibiliser les équipes concernées aux ajustements effectués.

OBJECTIF : pérenniser les leviers d'optimisation grâce à une maîtrise des procédures en interne.

Des gains substantiels pour votre établissement

Nous veillons à déposer les demandes de régularisation auprès de l'administration avant le 31 décembre de l'année N pour vous faire bénéficier de la prescription fiscale sur N-1 et N-2.

OBJECTIF : contribuer à l'obtention de recettes supplémentaires pour pallier les difficultés budgétaires des établissements de santé.

À propos de CTR

Partenaire privilégié des établissements de santé depuis 1997, le cabinet CTR consacre son expérience et son savoir-faire à la gestion de vos ressources.

18 années d'expérience

2 400 structures partenaires

120 collaborateurs

Plusieurs antennes régionales (Lyon, Toulouse, Nantes...)

SIÈGE SOCIAL :

146 bureaux de la Colline - 92213 Saint-Cloud Cedex

Tél. : 01 55 39 11 00 - Fax : 01 74 71 05 60

Mail : contact@ctr-conseil.fr

WWW.CTR-CONSEIL.FR

